



Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 février 2025

Sur proposition des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse

Vœu relatif à l'accès des jeunes à la culture et aux loisirs

Le Conseil de Paris,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2143-2 et L1112-23 ;

Considérant la délibération JS-2003-14 autorisant le-la Maire de Paris à créer un Conseil Parisien de la Jeunesse et la délibération 2021-DJS-129 modifiant les missions et le fonctionnement de l'instance ;

Considérant que le Conseil Parisien de la Jeunesse a pour mission d'éclairer l'action de la Ville, de permettre la participation effective des jeunes Parisien·nes à l'élaboration des politiques publiques parisiennes et d'éclairer la collectivité dans les décisions qu'elle est amenée à prendre en tenant compte des besoins et des attentes de l'ensemble des jeunes Parisien·nes ;

Considérant l'article 14 du règlement intérieur du Conseil de Paris qui dispose que le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité, une fois par an, d'émettre un vœu afin d'interpeller le Conseil de Paris ;

Considérant les travaux du Conseil Parisien de la Jeunesse et l'ensemble des rencontres organisées avec des services de la Ville ou des acteur·rices associatif·ves, travaillant sur ces questions ;

Considérant que l'accès à la culture et aux loisirs joue un rôle fondamental dans le développement personnel des jeunes, en leur offrant des occasions d'épanouissement, de découverte et de rencontre ;

Considérant que les activités culturelles, sportives et récréatives sont des vecteurs essentiels de bien-être, d'intégration sociale et de créativité, contribuant à la construction de la citoyenneté des jeunes ;

Sur proposition des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse,

Émet le vœu :

Que la Ville de Paris assure et renforce la place des jeunes dans les instances de ses établissements et structures culturels et de loisirs en :

- Créant les conditions de dialogue entre des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse et des jeunes des arrondissements concernés avec la gouvernance de ces instances. Dans cette démarche, la Ville de Paris s'assurera tout particulièrement que les Musées de Paris puissent favoriser le dialogue, l'information et la concertation pour que les opinions et les propositions des jeunes Parisiens et Parisiennes soient prises en compte ;
- Les intégrant aux discussions et décisions concernant le fonctionnement et la vie des établissements culturels et de loisirs, notamment pour une meilleure prise en compte des jeunes dans la définition des modalités d'accès, des tarifs, des horaires d'ouverture ou encore de la programmation des lieux concernés.

Que la Ville de Paris rende plus ludiques ses lieux culturels en :

- Offrant au public une expérience vivante, interactive et immersive, notamment en matière de médiation et de gamification au sein même des établissements. Grâce à des dispositifs interactifs et ludiques, les jeunes pourront vivre des expériences immersives et participatives, transformant ainsi chaque visite en une expérience. En proposant des défis, des jeux et des récompenses, la Ville encouragera une approche active et engageante de la découverte muséale. Cette initiative favorisera l'apprentissage, tout en renforçant la fréquentation des musées par un public plus jeune. La gamification deviendra ainsi un outil clé pour éveiller la curiosité et susciter l'enthousiasme culturel ;
- Favorisant une participation active des personnes, par des actions permettant aux visiteur·ses de préparer leur visite en amont (chatbot, site internet, application). La Ville de Paris veillera à mettre en place des outils visant à faciliter l'accès des jeunes aux lieux culturels de la capitale. Ces outils numériques permettront de fournir des informations immédiates, actualisées et ciblées sur les événements, expositions et activités culturelles, répondant ainsi aux besoins spécifiques de ce public ;
- Y intégrant quand cela est possible, une dimension sensorielle, grâce à des dispositifs tactiles et olfactifs permettant une immersion totale au cœur de l'exposition et des matériaux.

Que la Ville de Paris harmonise l'accès à ses dispositifs jeunesse pour les 13-30 ans, afin de les rendre plus compréhensibles et accessibles aux jeunes.**Que la Ville de Paris mette en place une application « Kiosque Jeunes » en :**

- Y affichant une programmation claire, centralisée et attractive offrant ainsi un catalogue complet des offres à tou·tes les utilisateur·rices ;
- Y intégrant un système de réservation en ligne.

Que la Ville de Paris renforce l'offre culturelle de proximité en :

- Ouvrant davantage les lieux culturels de proximité aux jeunes riverain·es et en les invitant par exemple aux évènements exceptionnels des établissements culturels parisiens. En facilitant leur présence, la Ville de Paris favorisera l'appropriation des lieux et encouragera l'apparition d'un lien renforcé entre les jeunes et leur environnement culturel. Cette démarche visera à promouvoir l'engagement citoyen et à créer des opportunités de rencontres et de découvertes pour les jeunes Parisien·nes. L'objectif serait d'assurer une participation dynamique et inclusive au sein de ces lieux de proximité ;
- Invitant les Mairies d'arrondissement à diffuser aux jeunes riverain·es les offres de loisirs du quartier.

Que la Ville de Paris œuvre à une homogénéisation des Centres Paris Anim en :

- Permettant aux jeunes de bénéficier d'un accueil identique dans tous les CPA, par la diffusion dans tous ces lieux d'une base commune d'informations similaires ;
- Favorisant la formation des agent·es, la transversalité et l'échange de bonnes pratiques entre les centres dans le but d'orienter facilement les jeunes et de mettre en place de nouvelles initiatives, en tirant parti des expériences des agent·es.

Que la Ville de Paris encourage les publics jeunes à participer aux activités culturelles en :

- Développant une campagne de communication hors-les-murs dans l'espace public sur la vie des lieux culturels, sur le public qui s'y rend, sur les salariés qui y travaillent, dans le but de les désacraliser, les faire connaître, et combattre l'autocensure. Cette initiative se déploiera dans l'espace public principalement à travers des affichages.

Enfin, que la Ville de Paris associe les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ces différentes mesures.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'H. Boum', is positioned in the upper right quadrant of the page. The signature is fluid and cursive, with a prominent vertical stroke at the end.